

1504 (6 FÉVRIER).

Le procureur de Huguet Espiard (m^e Jehan de Launay) produit les lettres obtenues par Espiard, datées du 3 février, par lesquelles, du consentement de Vincent Espiard, son frère, la maîtrise de Saint-André-de-Villeneuve lui est octroyée par le Roi pour le temps qui reste à échoir des dix ans qui avaient été donnés aud. Vincent.

(A. N. Reg. Z, 1^{er}, 7.)